



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2026-210

PUBLIÉ LE 11 AOÛT 2026

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire /

R24-2025-09-23-00009 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter	GAEC BARRET Père et Fils (18) (1 page)	Page 3
R24-2025-09-17-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter	Monsieur LEFEVRE Dimitri (18) (1 page)	Page 5

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-23-00009

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC BARRET Père et Fils (18)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU CHER**

Service Économie Agricole et Développement Rural
Bureau Valorisation Territoriale et Compétitivité
ddt-seadr-bvtc@cher.gouv.fr
Dossier n°2025-18-252

Le Directeur départemental
à
GAEC BARRET Père et Fils
Messieurs BARRET Victor, Patrice, Nicolas
Les Bontemps
18170 LE CHATELET

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **22ha 85a 91ca**

situés sur la commune de SAINT-MAUR
parcelles : B 147/162/163/168/169/204/205/206/208/209/210/221/
222/223/257/258/259/472/473/C 312/313/326/328/329/331/332/AB 96/155/AC 4/160/161

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 23/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 23/01/2026, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet du Cher
et par délégation du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du Service Économie Agricole et Développement Rural
signé : Olivia GILLET

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-17-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur LEFEVRE Dimitri (18)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU CHER**

Service Économie Agricole et Développement Rural
Bureau Valorisation Territoriale et Compétitivité
ddt-seadr-bvtr@cher.gouv.fr
Dossier n°2025-18-247

Le Directeur départemental
à

Monsieur LEFEVRE Dimitri
Les Forges
18260 LE NOYER

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **2ha 50a 03ca**

situés sur la commune de LE NOYER
parcelles : B477/529/600/469

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 17/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 17/01/2026, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet du Cher
et par délégation du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du Service Économie Agricole et Développement Rural
signé : Olivia GILLET